



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le
ID : 029-212900310-20220706-D202242B-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOËT
Séance ordinaire du 06 juillet 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 06 juillet 2022 à 20H00 sous la présidence du Maire, à la salle des fêtes.

Conseillers Municipaux présents : Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL, David ROSSIGNOL, Jérôme LE BIGAUT, Marie GUYOMAR HERVE, Julien LE GUENNEC, Philippe DELATER, Brigitte THOMAS GENRE, Cécile TEPER, Gilles GARCON, Denise LE MOIGNE, Olivier CHALMET, Eric BADO, Myriam RIOUAT, Jean Paul GUYOMAR, Loïc PRIMA, Marc PINET, Yves KERVRAN, Angeline BOURGLAN

Conseillers ayant donné procuration :

- Denez DUIGOU, procuration donnée à David ROSSIGNOL
- Annaïg GUIDOLLET, procuration donnée à Anne MARECHAL
- Tiphaine MICHEL, procuration donnée à Yves KERVRAN
- Yannick PERON, procuration donnée à Julien LE GUENNEC
- Marie Hélène LE BOURVELLEC, procuration donnée à Marie GUYOMAR HERVE
- Damien DOBRENEL, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Morgane LE COZ, procuration donnée à Éric BADO

Conseillers absents :

- Lauriane COZ

Secrétaire de séance : Marie GUYOMAR HERVE

Date de publication : 08 juillet 2022

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

DELIBERATION n° 2022-42

DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.10 Divers

OBJET : Tarifs de la restauration scolaire et des services périscolaires au 1er septembre 2022

Vu le contrat de prestation de restauration scolaire signé avec l'entreprise API restauration le 28 septembre 2020 qui prévoit une formule annuelle de révision des prix indexée sur l'indice des prix à la consommation « produits alimentaires » publié par l'INSEE sous l'identifiant 1763868,

Considérant le contexte annuel de pénurie de nombreuses denrées alimentaires qui a généré une hausse significative de ces dernières,

Vu l'avenant au contrat de prestation de service qui prévoit une augmentation des prix de 6 % au 1er septembre 2022 pour l'ensemble des repas proposés : maternelle et primaire, bios et classiques, ainsi que sur les goûters,

Vu l'avis de la commission ressources du 29 juin 2022 et celui de la commission jeunesse et solidarités du 30 juin 2022, 30 juin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'application des tarifs suivants au 01 septembre 2022 :

Tarifs de restauration scolaire :

RESTAURATION SCOLAIRE			
tarif au 01 septembre 2022			
Nombre d'enfant par famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
tranches de Revenus du foyer	prix par enfant	prix par enfant	prix par enfant
< 1300 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
1301 à 1800 €	1,89 €	1,79 €	1,69 €
1801 à 2300 €	2,59 €	2,48 €	2,37 €
2301 à 2900 €	3,10 €	2,97 €	2,86 €
2901 à 3400 €* *	3,58 €	3,50 €	3,34 €
3401 à 4450 €	4,08 €	3,98 €	3,84 €
4451 et plus	4,34 €	4,24 €	4,01 €
<i>Pas de déclaration</i>	4,34 €		
<i>panier repas simple</i>	1,00 €		

Tarifs des services périscolaires :

	< 1600 €	1601 à 2100 €	2101 à 2700 €	2701 à 4200 €	4201 € et plus
tarif journée	2,15 €	2,40 €	2,78 €	2,99 €	3,19 €
matin demi heure	0,50 €	0,60 €	0,80 €	0,90 €	1,00 €
matin	1,50 €	1,65 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €
soir avec gouter	1,65 €	1,80 €	2,01 €	2,21 €	2,42 €

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.